



## **Position syndicale de la CGT sur les modifications du statut de 1982 et des accords afférents.**

Depuis plusieurs mois la CGT et les autres organisations syndicales négocient avec le CCCA différents points du statut de 1982.

Cette négociation a été riche en débats et la CGT y a pris toute sa place pour défendre :

- les conditions de travail dans le respect de la qualité de la formation des jeunes
- le pouvoir d'achat des salariés.

Fidèles à notre volonté de rester au plus proche des préoccupations des salariés, nous avons transmis l'ensemble des projets d'accords à nos bases pour avis.

Aux termes de cette consultation, nous notons bien certaines avancées concernant:

- ***Le déroulement de carrière des animateurs et des cadres.***
- ***La reconnaissance de l'ancienneté dans le réseau.***
- ***Les journées enfants malades.***
- ***La reconnaissance du travail administratif lié au CCF.***

Néanmoins, d'autres points constituent un recul significatif et inacceptable pour les salariés.

- ***L'apparition, pour les catégories « administratif » et « service », d'une différence de traitement selon la date d'engagement.***
- ***Une régression significative du déroulement de carrière pour les futurs embauchés de ces mêmes catégories.***
- ***Une réduction de la durée des congés payés des enseignants/animateurs (de 60 jours à 54 jours).***
- ***La perte de salaire consécutive à l'impact de la redéfinition des congés payés sur la règle du dixième.***
- ***La fin du T2 extérieur sans ordre de mission.***
- ***L'annualisation des temps partiels et la disparition de la priorité d'embauche pour un temps plein.***
- ***La dérogation aux accords initiaux par l'intégration de la formation continue qui pour nous doit faire l'objet d'un accord séparé.***

En conséquence, notre Bureau National, réuni le 2 juillet à Montreuil a décidé à l'unanimité de rejeter l'ensemble des projets d'accords.

Pour le Syndicat National CGT des CFA-BTP

Nelly GREGOR